



Formateur en asso: temps de ffp et temps de prépa

Par **Nikkitah**, le **20/02/2010** à **09:10**

Bonjour, rnje travaille en tant que formateur sur des prestations pôle emploi d'animation d'ateliers TRE pour une association loi 1901; mon contrat CDI tps plein dépend de la convention collective des OF mais dessus je suis indiqué comme "consultant animateur" et non "formateur". Du coup mon patron me fait travailler non stop en animation du lundi au vendredi, m'indiquant qu'il n'a pas à respecter le ratio 30% prépa et autres activités contre 70 % face à face pédagogique (ici l'animation de prestations type ateliers) prévu par la convention des OF pour les formateurs. Il me refuse aussi toute prise de congés pour souffler un peu. Ne suis-je vraiment pas formateur? est-il normal que dans la semaine je ne fasse que de l'animation sans meme faire une réunion d'équipe pour prendre un peu de recul sur mon activité? Est-il normal de me refuser toute prise de mes CP si posés correctement à l'avance (3 mois avant la prise)?